

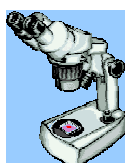
Direction de la Santé Publique
Département de l'Yonne
Unité territoriale Santé-environnement
Tel : 08 08 807 107

L'origine de l'eau



Votre commune est alimentée en eau potable par le PUIS DU PETIT BERU, protégé par déclaration d'utilité publique.

LE CONTRÔLE SANITAIRE

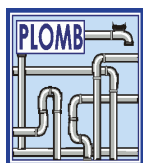


Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet. Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude. Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements

Voir coordonnées sur la facture

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : YROVERRE

Exploité par : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

DURETÉ (ou TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à **25 degrés français**.
Il s'agit d'une eau dure.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Maxi mesuré : **<0,1µg/l Conforme**

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à **24 mg/l (max : 30mg/l)**

pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : **7,7**

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

CONCLUSIONS

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : Conforme aux normes pour l'ensemble des paramètres mesurés.